

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025

Date de réception de l'AR: 11/04/2025

066-246600415-DE_040_2025-DE

A G E D I

Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : CESSION DU LOT 16 SUR LA ZAE L'ERMITA A ILLE SUR TET	Nombre de Conseillers : 35 En exercice : 35 Présents : 32 Votants : 34 Délib. n°23– 07/04/2025
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Saint Michel de Llotes, Salle Polyvalente, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mercredi 26 mars 2025

Présents : ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEVOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), CHAZALMARTIN Frédérique (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LOPEZ Raphaël (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), MORAGAS Nathan (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), POUDADE Danielle (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : LECOINNET Jean-Philippe (T).

Absents ayant donné pouvoir : PETIT Vivien (T) à GARSAU Jacques (T), VIDAL Sylvie (T) à OLIVE Robert (T).

MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025

Date de réception de l'AR: 11/04/2025

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

066-246600415-DE_040_2025-DE

~~AGEDI~~
CONSIDÉRANT que dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAE L'ERMITA située sur la commune d'Ille sur Têt, SPL PO AMENAGEMENT concessionnaire pour le compte de la Communauté de communes Roussillon Conflent nous notifie l'offre d'acquisition reçue pour un terrain de cet aménagement par un courrier reçu en date du 25 mars 2025.

À savoir :

N° LOT	Surface	Attributaire	Prix HT / TTC	Activité
Lot n°16	1 240m ²	M.CANO Patrick – Société de création Aménagement intérieur	110 400 € TTC	Activité de mobilier sur mesure

Conformément à l'article 12.2 du contrat de concession, le Conseil communautaire doit se décider sous quinzaine à réception du courrier de SPL PO AMENAGEMENT quant à l'accord sur la cession de ce lot dans les conditions ci-dessus indiquées.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

SE PRONONCE favorablement sur la cession de ce lot dans les conditions ci-dessus indiquées.

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Michel de Llotes, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
Marc BIANCHINI**

